

République Française



Département de l'Aube  
Commune de Torvilliers

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 02/07/2020

Présents : MM. GANTELET Bruno -, VINSON Laurent, SOT Daniel, WOLFF Nathalie, VERNIZZI Marina, KIEHN Isabelle, MAILLIER Anne, HUGOT Alain, WARLAUMONT Christelle, GIRARDIN Heïdi, GUBLIN Jacky, CASTANIER Philippe, TARRIDE Norbert, MALNUIT Régine et MESLIER Elodie formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 15  
- procuration : 00  
- absents : 00  
- ayant pris part au vote : 15

Pouvoirs : /

**Date de la Convocation :**

23/06/2020

Absents excusé(e)s : /

**Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture

Le : 15/07/2020

Secrétaire de séance élu : Madame Anne MAILLIER.

**Affichage municipal le :**

Le 15/07/2020 ,

Les membres du Conseil Municipal de Torvilliers se sont réunis, régulièrement convoqués par mail du 25/06/2020, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

## Ordre du jour du Conseil Municipal

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal,
2. Vote des délibérations :

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
27/2020	Philippe CASTANIER	Finances	Vote des taux des 3 taxes directes communales pour l'année 2020.
00/2020	Philippe CASTANIER	Finances	FCTVA 2019 Budget Communal.
28/2020	Philippe CASTANIER, Laurent VINSON	Finances	Vote des subventions aux associations année 2020.
29/2020	Philippe CASTANIER	Finances	Vote du budget communal 2020
30/2020	Marian VERNIZZI	Appel d'offres	Lancement appel d'offres concernant la fourniture de repas Pour la restauration scolaire.

## Vote des Délibérations

Délibération N°27/2020 (rapporteur : Philippe CASTANIER)

### Vote des taux des trois taxes directes communales pour l'année 2020 :

Après délibération, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE MAINTENIR** le taux des trois taxes directes communales pour l'année 2020 comme suit :

* Taxe d'habitation	10.43 %
* Taxe foncière (bâti)	17,27 %
* Taxe foncière (non bâti)	18,65 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une révision forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances, soit :

	<i>Bases d'imposition prévisionnelles</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit fiscal</i>
Taxe d'habitation	1 108 000	10.43	115 564
Taxe foncière (bâti)	1 868 000	17,27	322 604
Taxe foncière (non bâti)	74 700	18,65	13 932

- **AUTORISE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°00/2020 (rapporteur : Philippe CASTANIER)

### FCTVA 2019 de la Commune :

Le Conseil Municipal :

**VOTE** le remboursement de TVA sur les travaux d'investissement 2019 pour 117 218 €.

<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°28/2020 (rapporteur : Philippe CASTANIER)

### Vote des subventions aux associations :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant des subventions allouées pour l'année 2020 comme suit :

- Coopérative scolaire	2 254
- Tennis-club de TORVILLIERS	400
- Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 200
- Foyer Socio-éducatif collège Paul Langevin	0
- C.F.A.I.	130
- A.S.I.M.A.T.	300
- Gymnastique volontaire de TORVILLIERS	300
- TORVILLIERS Animations	500
- A.S.P.T.T.	110
- TORVILLIERS Athlétique Club	2 000
- Société de Chasse	400
- Association des Parents d'Elèves	600
- Provision	5 806

TOTAL 14 000 €

<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°29/2020 (rapporteur : Philippe CASTANIER)

**Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune :**

Le Conseil Municipal :

- **VOTE** le budget 2020 présenté comme suit :

-	Section de fonctionnement :	-	Dépenses :	2 480 322 €
		-	Recettes :	2 877 117 €
-	Section d'investissement :	-	Dépenses :	2 087 200 €
		-	Recettes :	2 353 056 €

<b>Votants : 15</b>	<b>Pour : 15</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°00/2020 (rapporteur : Marina VERNIZZI)

**Lancement de l'Appel d'offres concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire :**

Vote reporté.

<b>Votants :</b>	<b>Pour :</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	---------------	-----------------	---------------------

**Affaires diverses :**

- Les membres de l'atelier de Théâtre, encadré par le metteur en scène Monsieur Cédric DURAND, demande si la mairie peut leurs mettre à disposition un local pour les répétitions. Demande à étudier par les membres du Conseil Municipal.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 h45

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS VOTEES :**

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
27/2020	Philippe CASTANIER	Finances	Vote des taux des 3 taxes directes communales pour l'année 2020.
00/2020	Philippe CASTANIER	Finances	FCTVA 2019 Budget Communal.
28/2020	Philippe CASTANIER, Laurent VINSON	Finances	Vote des subventions aux associations année 2020.
29/2020	Philippe CASTANIER	Finances	Vote du budget communal 2020

**SUIVENT LES SIGNATURES :**

